

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 mars 2023

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.608**

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 9 mars dernier, visant à obtenir diverses données à l'égard du nombre d'équivalents temps complet (ETC) et de la rémunération totale versée aux techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux pour les années financières 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Au terme de nos vérifications, nous vous transmettons les tableaux détenus au ministère de la Santé et des Services sociaux qui vous présentent les données visées par votre demande.

Vous trouverez également ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

Original signé par

Annie Larivière

p. j. 1